



Conflit avec une entreprise de terrassement

Par **Arielle**, le **28/09/2008** à **16:25**

Que faire face à une entreprise de terrassement, injoignable depuis des mois, qui :

- n'a pas fini les travaux (payés)
- n'a pas réparé les dommages collatéraux (destruction de clôtures mitoyennes, d'une véranda du voisin...)
- a abusé de ma confiance en me faisant payer un mur en béton, nécessaire suite à l'éboulement du jardin du voisin, à cause d'un décaissage trop profond de leur part. De plus, ce mur est moche et mal fait, d'où un préjudice esthétique qui fait perdre de la valeur à ma maison.

Merci pour vos conseils.

Par **Tisuisse**, le **28/09/2008** à **18:31**

Avez-vous mis en demeure l'entreprise par LR/AR ?